

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DE POINTE-NOIRE  
-----

**Compte rendu de la journée des partenaires  
du vendredi 2 novembre 2012**

La journée des partenaires du vendredi 2 novembre 2012 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Les principales questions abordées au cours de la réunion ont porté sur :

- **La mise en place d'un guichet unique**

Le Colonel Albert Raphaël DIRAT, Chef du Bureau Principal Port, a suggéré qu'il soit mis en place à titre expérimental un guichet unique pour le dédouanement des véhicules, en vue de cerner les éventuelles difficultés avant de l'étendre au dédouanement des conteneurs.

- **Le phénomène des déclarants « ambulants »**

Le Colonel DIRAT a fait observer que la persistance du phénomène des déclarants « ambulants » est due au fait que les commissionnaires en douane agréés leur permettent de travailler.

Il a souhaité qu'en 2013 les déclarants « ambulants » ne soient plus en mesure de passer des déclarations en douane.

Le Colonel Gilbert MADOUKA, Divisionnaire de la Surveillance, a fait observer qu'en cas d'infraction, les droits compromis sont immédiatement liquidés dans le compte du

commissionnaire en douane agréé qui a fait passer la déclaration. Lorsqu'une maison de transit permet la saisie d'une déclaration par un « ambulant », elle engage sa responsabilité.

Madame la Directrice a rappelé que lorsqu'une déclaration est saisie frauduleusement, la Douane poursuit non seulement l'infraction mais procède également au blocage des opérations en douane de la maison de transit qui a permis le passage de la déclaration sur son compte.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 8H35.

**La Directrice Départementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame Florence LOEMBA**